



Règlement de la Brocante d'Uccle Centre

Tout participant doit être en possession de sa Carte d'identité et de son billet de réservation le jour de la brocante. **Sans le billet de réservation vous ne pourrez pas être remboursé de votre caution propreté.**

Les arrivées se font entre 6.00 et 8.00 du matin, les organisateurs pourront re-louer tout emplacement inoccupé après 8h00.

Il est demandé aux brocanteurs de ne pas laisser de déchets et invendus sur l'emplacement. Les brocanteurs pourront remballer à partir de 17h.

Chacun devra se munir d'un sac poubelle pour ses détritrus et l'emporter en fin de journée. Une caution propreté de 10,00€ est demandée. Elle sera restituée le jour même à la fin de la brocante (entre 17h15 et 18h30) si l'emplacement est vide et propre. **Aucun remboursement en dehors de cette date. Sans le billet de réservation vous ne pourrez pas être remboursé.**

Les participants ne pourront s'installer qu'aux endroits qui leur ont été attribués lors de la réservation. Les trottoirs devront rester libre d'accès.

Il est interdit de vendre ou d'exposer des animaux, des armes, des objets à connotation xénophobe, des contrefaçons, de la nourriture (sans autorisation des responsables).

Les emplacements réservés ne seront ni échangés, ni remboursés. Ils ne pourront en aucun cas être revendus par un brocanteur. Tout participant qui se sera procuré un emplacement et qui ne respecterait pas la destination décrite lors de son inscription sera expulsé par les organisateurs ou par la police et ce, sans remboursement.

Une amende de 150,00€ sera exigée à tout brocanteur professionnel qui se sera inscrit comme occasionnel.

Les organisateurs se réserveront le droit de refuser la location d'un emplacement à toute personne n'ayant pas respecté le règlement ou ayant occasionné des désagréments aux riverains, ceci est également valable pour les brocantes futures.

Aucun véhicule ne circulera dans la brocante entre 8h00 et 17h30.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Chaque participant recevra un exemplaire du présent règlement avec son bon de réservation.



Les exposants qui contreviendraient au règlement seront expulsés par les organisateurs ou par la police et ce sans remboursement.

!!!! ATTENTION !!!!! AUCUNE RESTAURATION EXTERNE D'UCCLE CENTRE NE SERA ACCEPTÉE (food-truck, stands de nourriture,...)

L'association des commerçants d'Uccle Centre a décidé lors de son AG de ne plus inviter des externes concernant la nourriture considérant que Uccle Centre possède assez de commerces Horeca sans inviter des externes. Si le jour de la brocante un stand de nourriture externe serait présent et donc ne respecterait pas la destination décrite lors de son inscription sera expulsé par les organisateurs ou par la police et ce, sans remboursement. Une amende de 150,00€ sera exigée pour la gêne occasionnée.